

le droit de lui imposer notre volonté ni celui d'intervenir dans ses rapports avec les autorités impériales. Ainsi, quoi que nous fassions, il faudra traiter de pair à égal avec Terre-Neuve et ne pas réclamer le droit d'entraver sa liberté d'action à titre de colonie indépendante.

M. F. B. WADE (Annapolis) : Je désire faire une remarque ou deux sur ce sujet. Comme les honorables préopinants, je me rends compte de l'importance de cette grande industrie dans laquelle la question de la boette vient en premier lieu. Je ne connais aucun moyen d'empêcher Terre-Neuve d'instituer civilement une compagnie et de lui conférer tous les pouvoirs qu'elle jugera à propos ; cependant, nous pouvons remédier d'une autre manière aux embarras qu'elle nous causerait. Je conseille au gouvernement de s'occuper des moyens de fournir la boette aux pêcheurs. Beaucoup de bien a déjà été accompli sous ce rapport ; mais il me semble qu'on pourrait faire encore bien mieux et le temps et l'argent consacrés à l'établissement de dépôts de boette à la portée des embarcations de pêche seraient bien employés. Aujourd'hui la flottille des terre-neuviens passe la moitié ou les trois quarts de son temps à la recherche de la boette, tandis que s'il y avait un dépôt pourvu de glacières renfermant assez de boette pour la saison de pêche, ces embarcations pourraient s'y rendre, sûres de pouvoir s'approvisionner en tout temps. Alors, peu importerait la ligne de conduite suivie par la colonie de Terre-Neuve.

Je m'occupe de cette question depuis quelque temps et je me proposais d'en saisir le gouvernement avant la clôture de la session. C'est avec plaisir que je profite de cette occasion de faire connaître une opinion que je ne suis pas seul à entretenir, je le sais. Beaucoup de citoyens des provinces maritimes qui se livrent à cette grande industrie qui fait des progrès rapides, portent un vif intérêt à cette question.

M. A. JOHNSTON (Cap-Breton) : Un correspondant spécial du "Globe," de Toronto, envoyé sur les lieux, a appelé l'attention publique sur ce sujet d'une manière fort intéressante et instructive. Le numéro d'hier de ce journal renferme une étude d'un puissant intérêt. J'attache tant d'importance à ce sujet que ce matin même j'en ai écrit au ministre de la Marine et des Pêcheries. Ce correspondant peut n'être pas au courant de tous les faits ou ne pas les connaître avec toute la précision désirable. Le représentant de Lunenburg l'a dit, la question est assez grave pour que le gouvernement prenne tous les moyens possibles de connaître ce qui en est et ce qui pourrait se faire pour sauvegarder les droits actuels des pêcheurs des provinces maritimes et même pour leur en obtenir d'autres. Je demande donc au ministre de la Marine et des Pêcheries de s'occuper de ce problème au plus tôt et de se renseigner auprès des autorités de Terre-

Neuve au sujet de ce qu'il a fait et de ce qu'il se propose de faire en cette matière.

M. KAULBACH : M. l'Orateur, souffrez que j'ajoute un mot. Le représentant d'Annapolis (M. Wade) parle d'établir un dépôt de boette sur nos rives. Cela ne serait d'aucune utilité pour les Canadiens qui font la pêche sur les grands bancs. Ils tendent leurs filets à une distance éloignée à l'est de Saint-Jean de Terre-Neuve. S'ils allaient chercher leur provision de boette à la Nouvelle-Ecosse, cet appât se gâterait pendant le voyage de retour si celui-ci ne se faisait pas promptement.

Je nourris les sentiments de la plus sincère amitié envers Terre-Neuve ; le Canada porte beaucoup d'affection à cette colonie-sœur qui n'hésiterait pas un seul instant à unir ses destinées aux nôtres, si elle se rendait compte des avantages réciproques qui découleraient de cette union. Mais je m'écarte du sujet du débat. La modération qui caractérise la présente discussion tournera, j'en suis certain, à l'avantage des pêcheurs du Canada. Cependant, les renseignements obtenus aux Etats-Unis concernant l'influence que le traité exercera sur nos rapports avec Terre-Neuve seront de nature à nous induire en erreur le plus possible.

L'honorable RAYMOND PREFONTAINE (ministre de la Marine et des Pêcheries) : Ce matin même on a appelé mon attention sur la lettre publiée dans le "Globe." J'ordonnerai immédiatement aux employés du ministère de faire une étude approfondie de la question et de présenter un rapport dans le plus bref délai possible. Je saisis parfaitement toute l'importance qu'elle offre et la nécessité de l'étudier au plus tôt et de prendre une décision sans tarder.

La motion d'ajournement est repoussée.

#### EXPLICATION DE NATURE PERSONNELLE.

L'honorable W. S. FIELDING (ministre des Finances) : Une motion d'ajournement ayant déjà été rejetée et le règlement m'interdisant d'en proposer une autre, on me permettra peut-être, avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, de prendre la parole pour un fait personnel, afin de relever une observation tombée des lèvres d'un député de la gauche. Cependant, il me faut obtenir le consentement unanime de la Chambre ; autrement, je devrai remettre cette explication à demain.

Quelques VOIX : Parlez.

L'honorable W. S. FIELDING : Si personne ne s'y oppose, je donnerai maintenant cette explication. Je désire signaler à la Chambre une déclaration récente du représentant de Lanark-sud (M. Haggart). J'étais absent lorsqu'il a prononcé son discours et je n'ai lu que plusieurs jours après le compte rendu des Débats. L'honorable député a dit :

Et le ministre des Finances qui a fait la leçon au chef de l'opposition, on sait ce qu'il a